

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	12	12 + 6 pouvoirs

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

Absents : .

Représentés : Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Dominique ROUSSEAU à Jean-Claude ROMARY, Anthony GIRAUD à Séverine HUSSON, Stéphanie HINDELANG à Christine MEYER, Sébastien FRESSE à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Pascal DURAND.

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Bulletin municipal et tarifs des encarts publicitaires
N° de délibération : 58_2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	6	18	0	0	0

Pascal DURAND, membre de la commission « communication » rappelle que, chaque année, l'assemblée se prononce sur la réalisation d'un bulletin municipal annuel qui retrace la vie de la collectivité à travers les informations communales et associatives. Il appartient à l'Assemblée Communale de décider l'élaboration de cette brochure et, dans l'affirmative, de fixer le prix des encarts publicitaires pour le bulletin 2025.

Habituellement, le coût de cette publication est couvert par les insertions des annonceurs publicitaires. Et effectivement, le bulletin municipal 2024 n'a rien coûté puisque les recettes publicitaires ont compensé le coût de l'impression.

Après avoir une nouvelle fois remercié Alain HOUIN pour son engagement public tant au niveau du bulletin municipal que pour la gestion du cimetière, le Maire propose de valider la réalisation d'un bulletin municipal en 2025 avec les tarifs suivants :

Proposition tarifs BM 2025

- Format 6 x 4,5 cm =	55 €
- Format 6 x 9 cm =	90 €
- Format 12,5 x 4,5 cm =	110 €
- Format 19 x 5 cm =	140 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition du Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 décembre 2024
Marcel TEDESCO,
Maire

